

Normandie

Réseau des Acteurs Normands
pour la Commande Publique Eco-Responsable

COMMANDE PUBLIQUE
DEVELOPPEMENT DURABLE



Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable

3^{ème} Assises Normandes de l'Economie Circulaire
« Atelier : Commande publique et économie circulaire
Identifier les opportunités pour passer à l'action »

10 Mars 2022

Quelques mots sur le réseau RAN COPER

QUI POUR VOUS ACCOMPAGNER ?



- Un réseau co-financé par l'ADEME Normandie, la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie, l'Agence Régionale de Santé et le SMEDAR, la Métropole du Havre
- Qui sommes-nous ? Un réseau régional réunissant les 3 fonctions publiques ! Des collectivités, établissements publics locaux (Syndicats), structures médico-sociales, Offices Publics de l'Habitat, services de l'Etat...
- Les actions:
 - Sessions de formations (gratuites) - prochain RDV les 17 et 18 mars à Rouen
 - Journées techniques régionales: prochain RDV au 1^{er} semestre 2022 (14 ou 30 juin) !
 - Webinaires d'information: avril 2022 (prochain RDV en cours de calage)
 - Centre de ressources (veilles, lettres d'info, sites...)
 - AMO en ligne (service « conseil minute »)
 - Groupes de travail thématiques (Restauration collective, externalités positives)
 - Comités de pilotage techniques: 3 RDV /an à minima. Rejoignez-nous !
 - Assemblée Générale Constitutive : 29 mars 2022

Normandie

COMMANDE PUBLIQUE
DEVELOPPEMENT DURABLE



Réseau des Acteurs Normands
pour la Commande Publique Eco-Responsable

Toutes les ressources et infos pratiques sur...

<http://apesasitesweb.wixsite.com/ran-coper>

The screenshot shows the homepage of the RAN COPER website. At the top, there is a navigation bar with the following items: ACCUEIL (highlighted in green), LE RESEAU, OUTILS, ACTUALITES, and NOUS REJOINDRE. Below the navigation bar is a search box labeled "Search Site". The main content area features a large image of a building facade with a flower box. Overlaid on this image are two circular callouts: a light blue one on the left that reads "RAN COPER Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable" and a green one on the right that reads "Au service des Acheteurs Publics Rejoignez-nous!". Below the main image, there are two sections: "AGENDA" on the left and "EXPERIENCES D'ACHETEURS" on the right. The "AGENDA" section is titled "Événements à venir" and lists a "formation aux achats publics durables" on "mar., 3 oct. - mer., 4 oct." in "Caen". The "EXPERIENCES D'ACHETEURS" section features a grid of circular portraits of various individuals, with text labels identifying some of them, such as "Sylvie & Sophie Métropole Rouen Normandie" and "France Isabelle & Marie-Laure CHU de Rouen".

This section provides a detailed view of the "EXPERIENCES D'ACHETEURS" section from the website. It displays a grid of circular portraits of individuals, each accompanied by their name and affiliation. The individuals shown include: Sylvie & Sophie (Métropole Rouen Normandie), France Isabelle & Marie-Laure (CHU de Rouen), Mathias (Bois d'Hennebourg), Cécile (Le Havre), Alexandra (Saint-Aubin-Lès-Elbeuf), Vincent (Le Trait), Laetitia & Sandra (Métropole Rouen Normandie), and Carole et Françoise (Notre-Dame-de-Gravenchon). The portraits are arranged in a grid, with some overlapping. The background is white, and the text is in a clean, sans-serif font.



Les achats responsables, de quoi parle-t-on ?



Les achats responsables (ou durables)... Une définition



Un achat public durable, c'est un achat public :

- intégrant des **dispositions en faveur de** la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- qui prend en compte l'intérêt de **l'ensemble des parties prenantes** concernées par l'acte d'achat ;
- permettant de réaliser des **économies** « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la **sobriété** en termes d'énergie et de ressources ;
- et qui prend en compte toutes les étapes du marché et de la **vie du produit** ou de la prestation.



Source : Plan national d'action pour des achats publics durables.

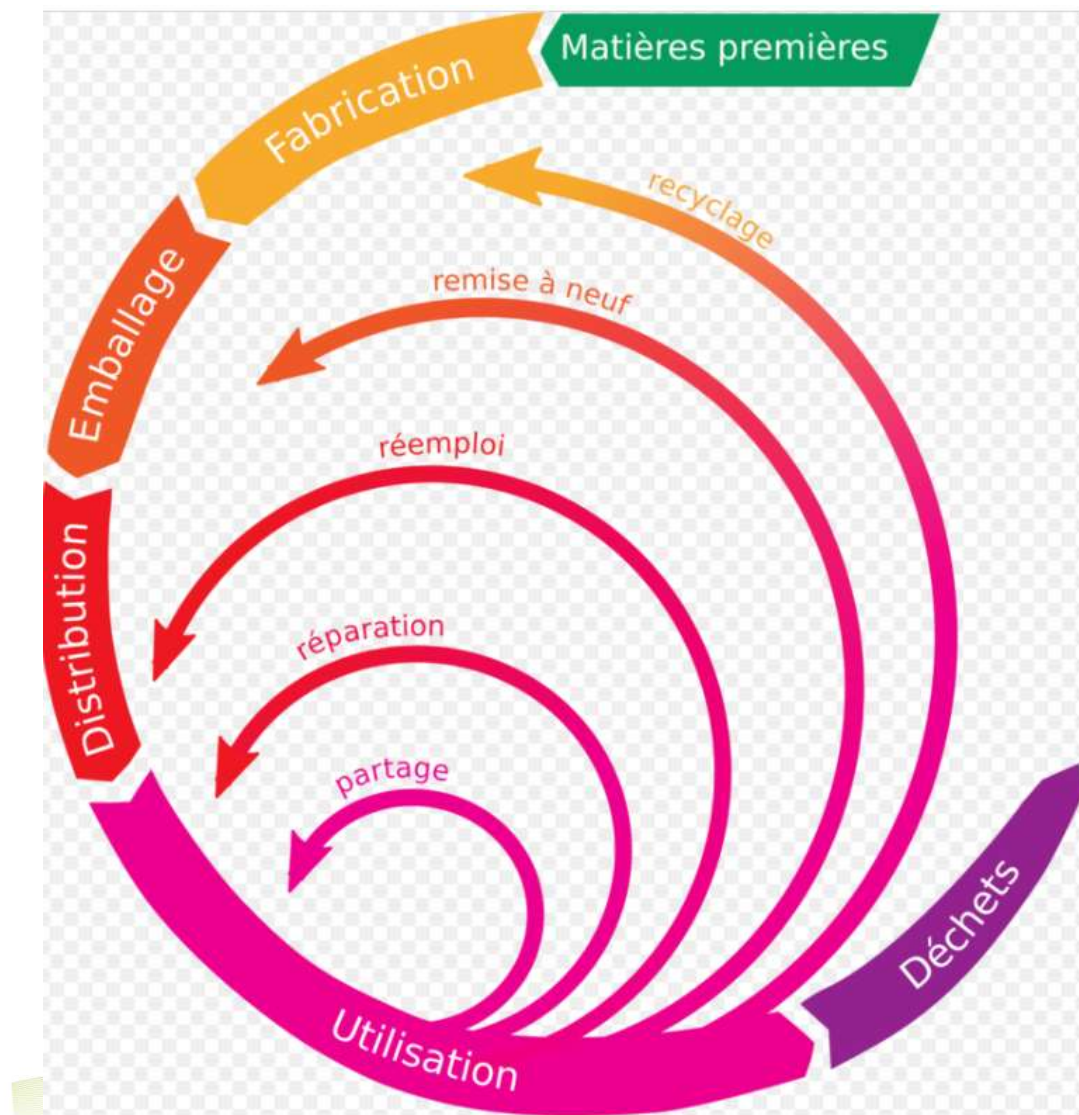


Ce qu'il faut retenir de l'achat responsable :

- Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux à chaque étape du cycle de vie des prestations.
- Intégration l'ensemble des parties prenantes (technicien, acheteur, utilisateurs,...)



Les achats responsables, de quoi parle-t-on ?

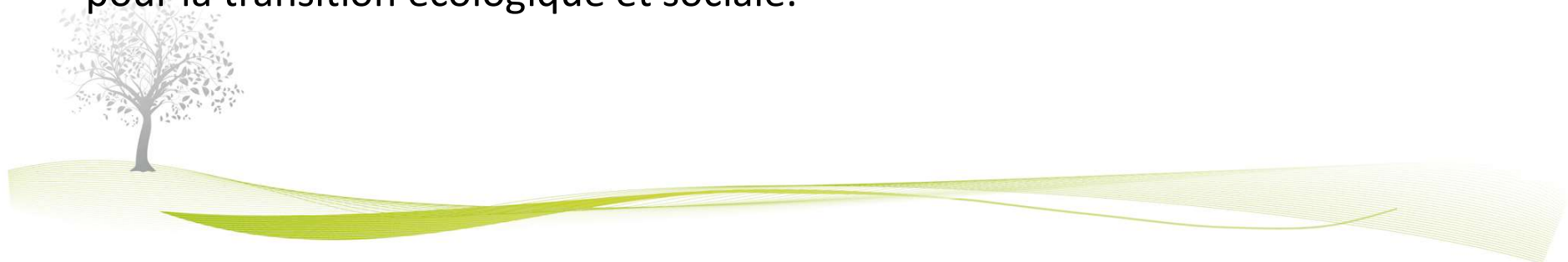


Cycle de vie d'un produit faisant apparaître l'économie circulaire – des opportunités nombreuses.

Les achats responsables, ça coûte plus cher ?

Des moyens facilitateurs :

- Un contexte réglementaire très favorable
 - Il encadre les démarches d'achat durable
 - Il met en œuvre le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.
- Une commande publique qui se structure comme levier principal d'actions pour la transition écologique et sociale.



La Réglementation de la Commande publique favorable au Développement durable

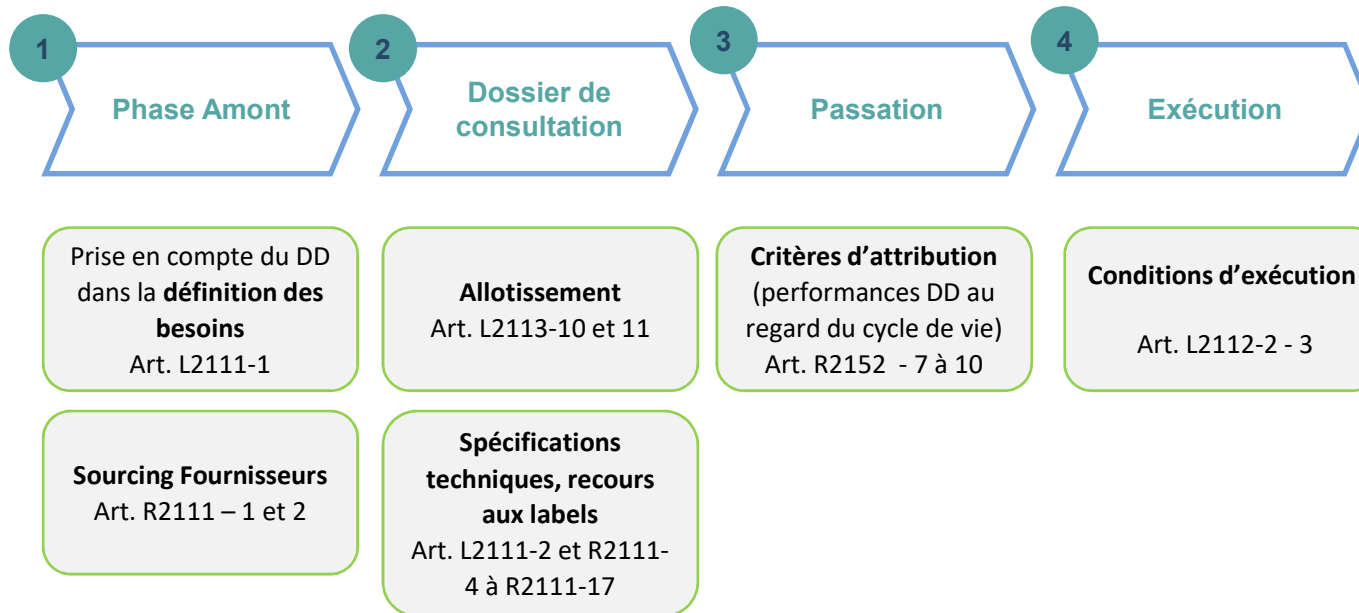
- Structuration du code de 2001 à aujourd'hui avec une montée en puissance du développement durable:
 - 2001 : le cahier des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion,
 - 2019 CCP : le DD apparaît dans la détermination de l'objet du marché, écolabels, marchés réservés, critères d'attribution, coût du cycle de vie, spéc techniques, etc.





Le code de la commande publique et le développement durable : que retenir ?

2. De nombreuses possibilités en matière de développement durable sont offertes à l'acheteur



A chaque étape de l'achat, le code de la commande publique ouvre des possibilités pour l'acheteur public d'imposer ou de privilégier des solutions / prestations performantes en matière de développement durable





La réglementation environnementale s'appuie de manière grandissante sur la commande publique



La réglementation sociale et environnementale s'appuie également de manière grandissante sur la commande publique



Textes et réglementations spécifiques aux aspects environnementaux ou sociaux

2014

Loi « économie sociale et solidaire »

Schéma de promotion des achats socialement responsable (>100M€ d'achat)

2015

Loi « transition énergétique »

Extension des schémas de promotion aux aspects environnementaux

2019

Feuille de route économie circulaire

Faire de la commande publique un levier pour déployer l'économie circulaire

2020

Loi « AGEC¹ »

Obligation de réemploi, réutilisation ou % recyclé pour les biens acquis annuellement

Dispositions
sectorielles

Espaces verts

0 phytos dans les espaces verts publics depuis 2017

Alimentation²

50% de produits durables en restauration collective 1^{er} janvier 2022

Flottes

Obligation de 20 % de véhicules propres pour les collectivités gestionnaires de flottes

Pneumatiques, constructions modulaires...

La France a également adopté, dès 2007, un plan national d'action pour des achats publics durables. La 3^{ème} version vient d'être publiée pour la période 2021/2025

Directive du Parlement européen et du Conseil (19 novembre 2008)

- Principes de la réglementation européenne relatifs à la gestion des déchets (priorité à leur valorisation)
- Possibilité pour les États de fixer des objectifs de valorisation quantitatifs
- **Possibilité de favoriser les matériaux recyclés en fixant des critères d'attributions et des objectifs quantitatifs**
- Aucune exemption de responsabilité du producteur de déchets,
- **Notion d'écoconception**

Transposition en droit français -Article L.541-1 à 33 du Code de l'Environnement

- **Introduction de la notion d'économie circulaire**
- **Incitation à l'écoconception**
- Responsabilité de la gestion des déchets par son producteur ou son détenteur
- Caractériser les déchets
- Hiérarchisation des modes de traitement des déchets à respecter
- Non-nocivité du traitement des déchets
- Renforcement du principe de proximité (territorialisation de la gestion des déchets)
- Explicitation des modalités de traçabilité des déchets recyclés
- Interdiction de la discrimination négative de matériaux produits à partir de déchets, en raison de leur statut

2015 Loi dite TEPCV- Secteur Bâtiment

- **Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique**, renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique de la France, préserver la santé humaine et l'environnement et lutter contre le changement climatique.
- Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois
- Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble

>Article 70 : objectifs en matière de valorisation des déchets produits par les chantiers, et d'utilisation de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage

- Réduction des quantités de déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2020 par rapport à 2010 par unité de valeur produite
- Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025
- Valorisation sous forme de matière de 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020
- Appui sur la commande publique durable



Février 2020 Loi dite AGEC et des dispositions prévues pour les MOA (Maîtres d'Ouvrages Publics - MOA)

- Prise en compte de critères environnementaux dans les marchés et de l'obligation d'intégrer un **% minimum de matériaux recyclés ou de réemploi ou de réutilisation > Décret 9 mars 2021 (application article 58),**
- **Diagnostic « déchets » devient diagnostic « PEMD » au 1^{er} janvier 2022** : pour la démolition et pour la rénovation,
- Obligation de mentionner le poste « déchets » dans les devis,
- Obligation de tri 7 flux depuis 19 juillet 2021 (au lieu de 5 avant) : papier/carton, bois, métal, verre, plastic, fractions minérales, plâtre
- Remise d'un bordereau de suivi des déchets au MOA,
- **La mise en place d'une REP sur la filière du bâtiment** : règles du jeu fixées avec la publication fin décembre 2021 de décret d'application,
- Obligation de traçabilité, Suivi de la gestion des déchets (*Création d'un Observatoire des Déchets, Développement de plateforme de déclaration en ligne (EMAT, TERASS..)*)
- ...



Août 2021 /La loi dite « Climat et Résilience »

>> Publication le 24 août dernier au Journal Officiel la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

>> Elle induit plusieurs modifications de poids au Code de la Commande Publique (4^{ème} principe de la commande publique, renforcement des SPASER, clause et critère écologique, outils d'analyse du cycle de vie, service facilitateur domaine social, etc.)

>> Loi qui va plus loin que les lois sectorielles car elles concernent TOUS LES TYPES D'ACHAT.

>> Une fiche explicative de la DAJ:

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/actualites/Fiche_explicative_loi_Climat.pdf



Retombées de la Loi dite « Climat et Résilience »

>>**Art 224** : Préalablement aux travaux de démolition d'un bâtiment soumis à un diagnostic PEMD, **le maître d'ouvrage est tenu de réaliser une étude évaluant le potentiel de changement de destination et d'évolution du bâtiment.**

>>**MATERIAUX BIOSOURCES: obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 %** des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique (article 39). Cette obligation entrera en vigueur au 1er janvier 2030 et ses modalités d'application seront précisées par un décret en Conseil d'Etat.



Publication du Décret n° 2021-1865 du 29 décembre 2021 modifiant le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone »

- Le préfet de la région sur le territoire de laquelle est réalisé le projet est l'autorité compétente pour attribuer le label à un projet et reconnaître les émissions associées.

-Un arrêté du ministre chargé de l'environnement définit les conditions de fonctionnement du label Bas-Carbone, les modalités et conditions d'attribution de ce label aux projets, les modalités d'approbation des méthodes, ainsi que les modalités de vérification et de reconnaissance des réductions d'émissions.



Des achats publics innovants facilités

Publication du Décret n°2021-1634 du 13 décembre 2021 relatif aux achats innovants et portant diverses autres dispositions en matière de commande publique >> **Pérennisation des mécanismes** > faculté pour les acheteurs de passer un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100.000€ HT.

Des outils de pilotage : Le Plan National des Achats Durables (PNAD) pour 2021-2025 >> bras armé de la loi « Climat et résilience »

>**2 objectifs** : **100%** des marchés notifiés au cours de l'année 2025 devront comprendre au moins une considération environnementale (objet du marché/clauses ou critère d'attribution) et **30% des mêmes marchés devront comprendre au moins une considération sociale.**

>accompagne à toutes les stades pour **prendre en compte le cycle de vie.**

>**mobilisation de tous (appui sur les ressources) pour transformer l'économie linéaire en circulaire.**

La RE 2020 adoptée en vue de lutter contre le changement climatique et trouver les nouveaux moyens écologiques pour s'y adapter. **Le but poursuivi est** la généralisation des énergies renouvelables et bas carbone aux nouvelles constructions

Question Subventions ?

ADEME NORMANDIE

>Il existe des dispositifs d'aides financières couvrant l'ensemble des thématiques de l'ADEME comme celui du développement de l'économie circulaire et de la gestion des déchets.

>Ces aides sont organisées en 4 familles :

- Aides à la réalisation,
- Aides à la connaissance
- Aides au changement de comportement,
- Aides dans le cadre de contrat d'objectifs,

>Les études de vos projets se font au cas par cas.



Coordonnées : Monsieur GREBOT Damien
Coordonnateur du pôle Economie circulaire ADEME



Merci de votre attention !

Avez-vous des questions ?

RAN COPER

contact@ran-coper.fr

Frédéric BAZILLE

RAN COPER

06.47.56.98.64

frederic.bazille@apesa.fr

Sabrina CHARUEL

RAN COPER

07.48.11.65.19

Sabrina.charuel@apesa.fr



RÉEMPLOI

BÂTIMENT • NORMANDIE

**« Atelier : Commande publique et économie circulaire :
identifier les opportunités pour passer à l'action »**
3ème Assises Normandes de l'Économie Circulaire
Le 10 mars 2022 - Moho

Le réemploi, c'est quoi ?

Le réemploi est défini par l'article L541-1-1 du code de l'environnement

“ toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus conçus “

Réemploi = pas de statut de déchets & usage identique

≠

Réutilisation

“ toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau”

Recyclage

“toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins”

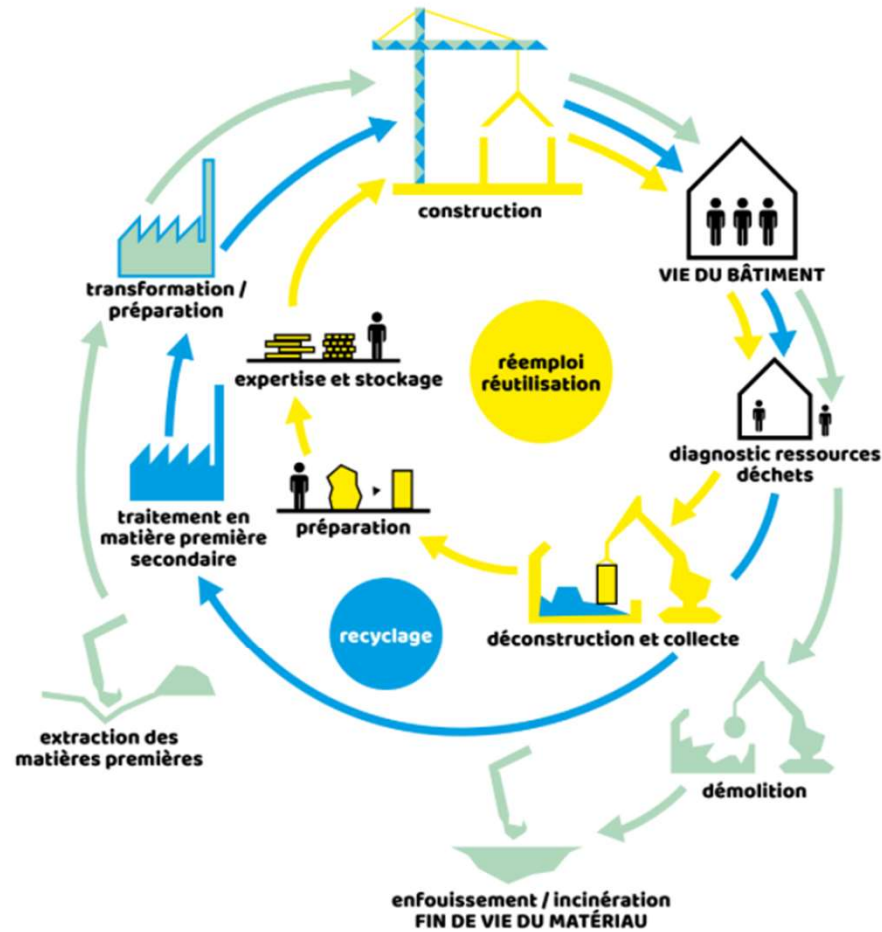
Le réemploi, c'est quoi ?

- **Réemploi** : une porte en porte
- **Réutilisation** : une porte est récupérée pour être transformée en bureau
- **Recyclage** : une porte en bois est transformée en panneau de bois

À l'usage, il est courant de regrouper réemploi et réutilisation sous un même terme.



LES MODES DE TRAITEMENT : LE RÉEMPLOI, 1^{ÈRE} SOLUTION DANS LA HIÉRARCHIE



économie linéaire avec
rupture de filières et mise
en décharge des ressources



procédés d'économie
circulaire en filières
courtes et locales

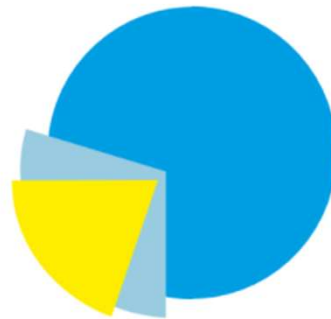
Pourquoi ?



Le BTP c'est $\frac{3}{4}$ des déchets produits en France, 1^{er} consommateur d'énergie et 2^{ème} émetteur de GES

1 million de tonnes de déchets
produits chaque année en Normandie
par le secteur du bâtiment

dont 30% non
dangereux non
inertes (DNDNI)



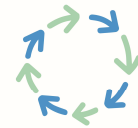
dont 68% sont à valoriser, soit plus de 200 000 tonnes !

Pourquoi ?



LIMITER L'EMPREINTE CARBONE

- prévenir la production de déchets
- diminuer la quantité de déchets produits
- **réduire les consommations de matières premières et la production de bien neuf**



RELOCALISER L'ÉCONOMIE

- privilégier les circuits courts
- créer des emplois artisanaux, industriels et tertiaires non délocalisables
- favoriser l'insertion professionnelle

POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE ET DÉCARBONÉE

Un cadre réglementaire favorable



Nouveau code de la commande publique et Loi ASAP

- Nouvelle logique d'achats (développement durable, coût, cycle de vie, accès TPE/PME)
- Nouveaux outils
 - ◆ obligation de prévoir une part minimale de montant annuel d'achat issu des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (construction modulaire et mobilier urbain)
 - ◆ obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du contrat à des PME ou artisans pour tous les marchés globaux
 - ◆ possibilité de passer un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence < 100 k€ HT
 - ◆ ajout article "Développement Durable" dans CCAG - Travaux et CCAG - MOE (clauses sociales et environnementales)

COHÉRENCE des POLITIQUES PUBLIQUES et EXEMPLARITÉ de la COMMANDE

Des obligations et encouragements sectoriels



Loi TECV - Loi AGECE- Loi Climat et Résilience

- 70 % des déchets de chantier recyclés en 2020 (priorité du PRPGD)
- diagnostic PEMD obligatoire
- tri à la source 7 flux obligatoire
- mis en place REP Bâtiment
- obligation d'intégrer clauses et critères de performances environnementales dans la commande publique

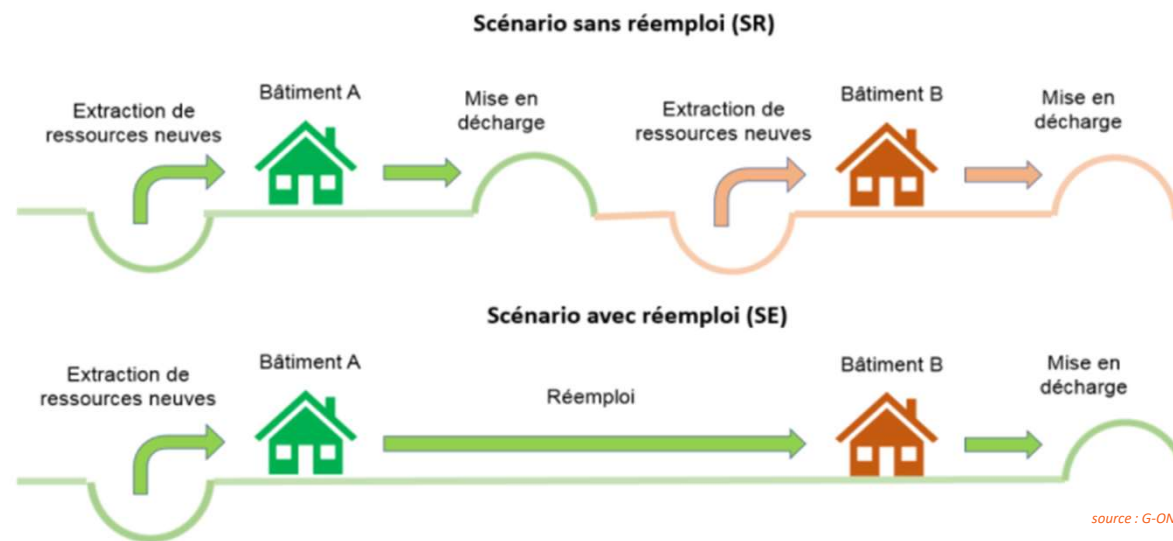


Réglementation environnementale 2020

- remplace la RT 2012
- favorise le réemploi par sa méthode dynamique d'analyse en cycle de vie
- produits, équipements et matériaux de réemploi considéré comme ayant un impact carbone nul

SOBRIÉTÉ

Avec le réemploi, on économise :



- la **mise en décharge** des ressources du bâtiment A démolit
- la **production de bien neuf** pour la construction du bâtiment B

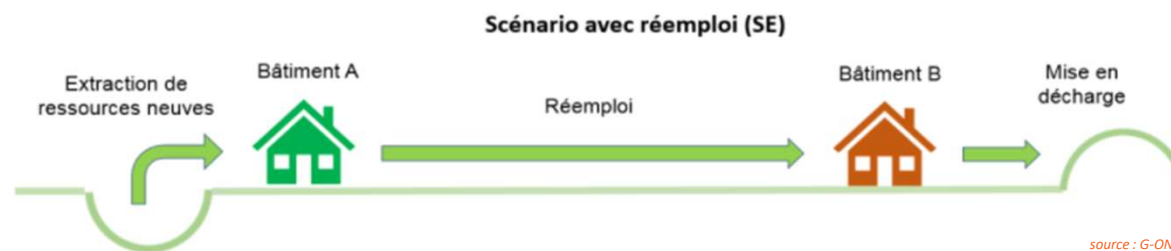
SOBRIÉTÉ

Affectation des bénéfices environnementaux

- Le MOA donneur économise la mise en décharge
- Le MOA intégrateur économise le matériau neuf

Matériaux	Donneur	Intégrateur
BAL	12%	88%
Radiateurs	4%	96%
Eviers inox	6%	94%
Fenêtres	8%	92%
Appareils sanitaires	2%	98%
Garde corps	0%	100%
Portes CF	72%	28%
Portes d'entrée	20%	80%
Moyenne	16%	84%

Lisieux hauteville - NPNR - Inolya



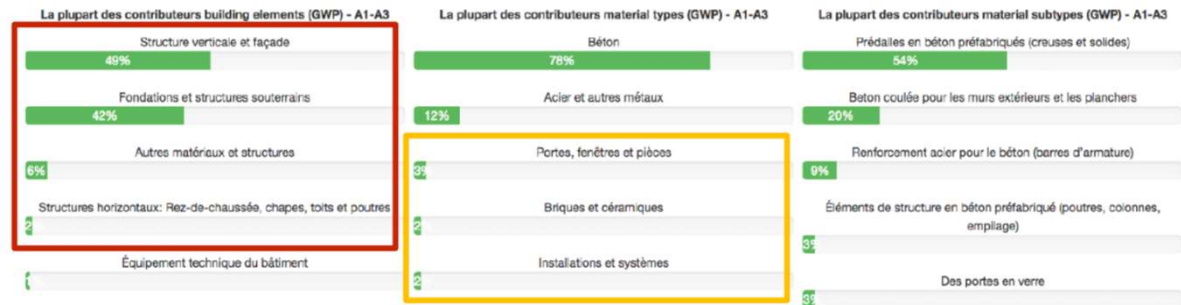
Comment abattre les émissions de carbone ?

Levier n°1 : structure

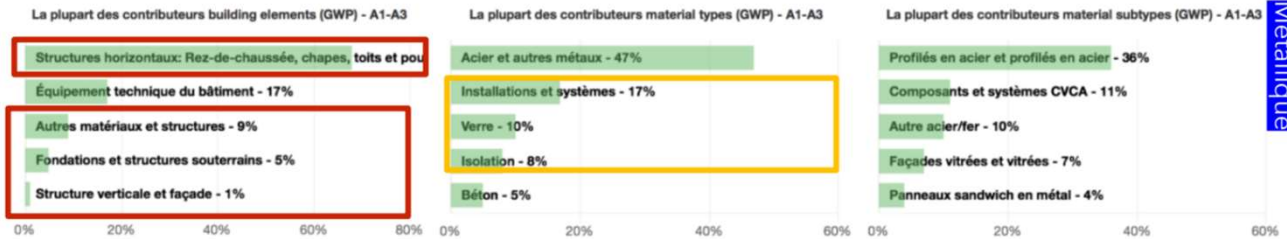
=> Biosourcé

Levier n°2 : équipements, second œuvre

=> Réemploi



Structure Béton



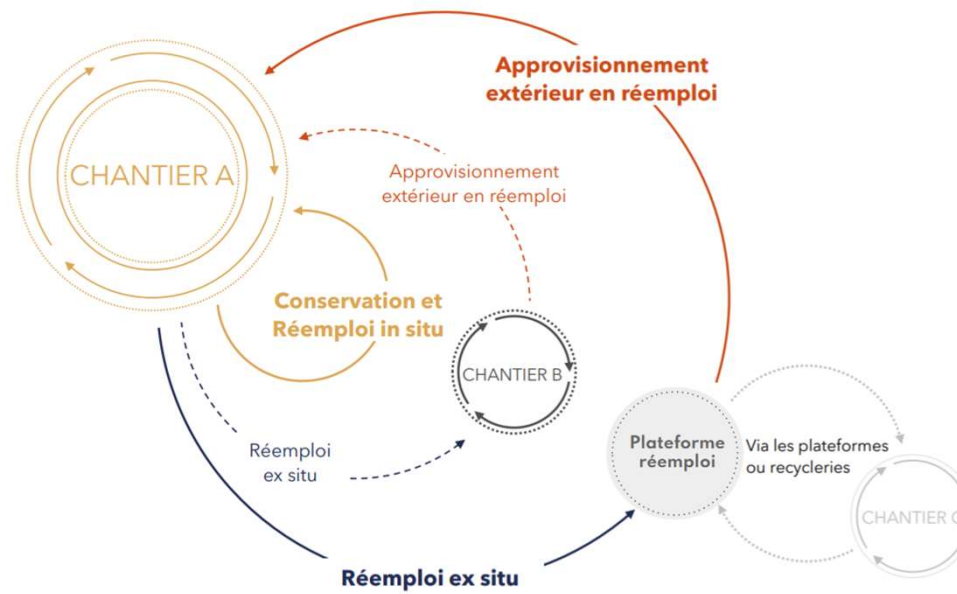
Structure Métallique

source : G-ON

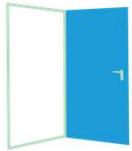
SOBRIÉTÉ

Comment faire du réemploi ?

Les scénarios de réemploi possibles de la déconstruction à la construction

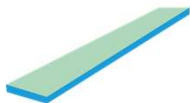


Quels matériaux réemployés ?



SECOND OEUVRE, MOBILIER, ÉQUIPEMENTS

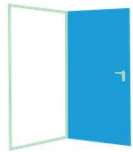
- **Cuisine et sanitaire** : WC, WC PMR, urinoirs, vasques, éviers, lavabos, dévidoirs, auges, bac à douche, baignoire, distributeurs papier, savon, mobilier
- **Chauffage** : radiateurs fonte, radiateur acier type Acova, chaudières, ballon d'eau-chaude
- **Portes et fenêtres** : portes, portes CF, fenêtres, garde-corps, poignets,
- **Revêtements sols et plafonds** : parquet bois massif, bois de placage, dalle de faux-plafonds, faux planchers techniques, dalles moquettes plombantes, cloisons amovibles...
- **Électricité** : chemins de câble, luminaires LED, tableau électrique



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Mobiliers urbains
 - Bordures de trottoir, pavages
 - Clôtures
 - Caillebotis
 - Végétaux
 - Terres
 - ...
-

Où se procurer des matériaux prêt au réemploi ?



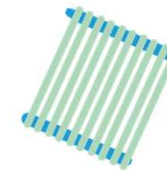
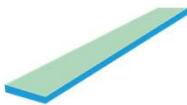
Back To Bâti à Cherbourg
emeric.delabreteche@gmail.com

Le Plateau Circulaire à Caen
fadam@plateaucirculaire.fr

SyRéen à Vire president@2v2c.fr

Les Bâtineurs à Rouen
david@lesbatineurs.com

Permac au Havre
contact.permac@gmail.com



L'assurance, les questions que tout le monde se pose

- Comment **pallier la perte de la garantie produit** du fabricant ?
- En cas de sinistre, qui portera la **responsabilité** ?
- Comment obtenir des **assureurs** qu'ils couvrent la mise en œuvre de matériaux de réemploi, tant en **dommage ouvrage** qu'en **décennale** ?

Dommage - ouvrage

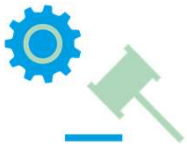


Décennale



L'assurance dommage-ouvrage

- Le maître d'ouvrage se doit de contracter une assurance dommage-ouvrage. Cette couverture lui permet de bénéficier d'un préfinancement rapide de l'ouvrage en cas de dommage important affectant sa solidité.
- Dans le cas du réemploi, **l'assurance dommage ouvrage couvre les sinistres potentiellement engendrés par les matériaux de réemploi.**
- Sur les premiers projets pour lesquels nous bénéficions de retours, **il n'y a pas de surprime pour l'assurance dommage-ouvrage car elle est directement liée à l'obtention de la garantie décennale (les surprimes sont appliquées sur la garantie décennale seulement).**



La garantie décennale



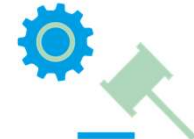
- **Obligatoire pour tous** ceux qui participent à la construction (maître d'œuvre, l'entrepreneur et les artisans du bâtiment.)
- Pour l'obtention de la garantie décennale, **deux garanties** sont nécessaires

La garantie produit		La garantie de pose
<p>Elle porte sur un usage et un domaine d'emploi.</p> <p>Si le fournisseur de matériaux de réemploi ne fournit pas de garantie produit, cela engendre une surprime d'assurance (qui peut être prise en charge par la MOA).</p> <p>Certaines plateformes de réemploi proposent une garantie produit (Möbius, Cycle Up, à venir Le Plateau Circulaire).</p>		<p>Elle porte sur le respect par le constructeur de la mise en œuvre spécifiée dans les référentiels techniques normalisés.</p> <p>Elle est portée par l'entreprise qui fait la pose. A priori, elle reste identique.</p>

Quels leviers pour obtenir la décennale avec des produits de réemploi ?

Les principales questions que posent les assureurs :

- Comment évaluer le **caractère réemployable** d'un matériau ?
- Qui pour procéder à cette **évaluation** ?
- En cas de sinistre, comment **remplacer** un matériau de réemploi ?
- Comment **évaluer le risque** sans registre de sinistre ?



Chaque cas d'assurance est spécifique.

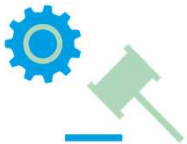
Les scénarios de réemploi sont étudiés au cas par cas.

3 bonnes pratiques

Quels leviers pour obtenir la décennale avec des produits de réemploi ?

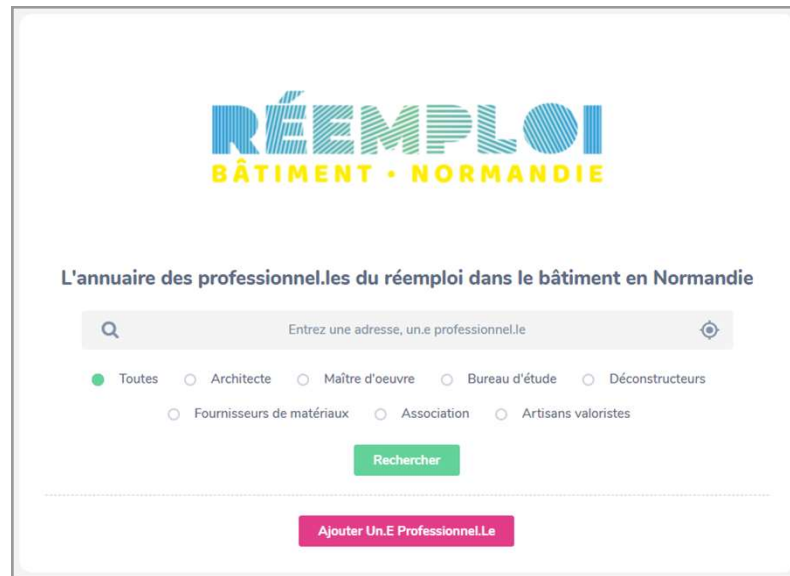
3 bonnes pratiques

- **Retracer l'historique du produit de réemploi** (origine, date de fabrication et ou de première mise en oeuvre, méthode de dépose, de conditionnement et de stockage...)
- **Faire valider le caractère réemployable du produit par un tiers** (diagnostiqueurs PEMD, attesteurs ou plateformes fournisseurs de matériaux)
- **Constituer un dossier technique par produit réemployé** (consigner dans un dossier technique, l'ensemble des informations permettant de démontrer que le produit : est réemployé conformément à son DTU, aux normes et réglementations ; dispose des caractéristiques requises pour répondre au contraintes sécuritaires des produits de la construction ; a une durabilité/performance résiduelle / durée d'usage compatible avec les durées des responsabilités et assurances)



Les acteurs du réemploi en Normandie

Des acteur.ices engagé.es et professionnel.les



The image shows a screenshot of a website interface for a professional directory. At the top, the logo reads 'RÉEMPLOI BÂTIMENT • NORMANDIE' in blue and yellow. Below the logo, the text 'L'annuaire des professionnel.les du réemploi dans le bâtiment en Normandie' is displayed. A search bar contains the placeholder text 'Entrez une adresse, un.e professionnel.le' and a magnifying glass icon. Below the search bar, there are radio button options for professional categories: 'Toutes' (selected), 'Architecte', 'Maître d'oeuvre', 'Bureau d'étude', 'Déconstructeurs', 'Fournisseurs de matériaux', 'Association', and 'Artisans valoristes'. A green 'Rechercher' button is positioned below the options. At the bottom of the interface, there is a pink button labeled 'Ajouter Un.E Professionnel.Le'.

[Consulter l'annuaire des pros du réemploi dans le bâtiment en Normandie](#)

Retours d'expérience en Normandie

Des projets inspirants et riches d'enseignements

The screenshot displays the REHPL website interface. On the left, there is a search bar and a filter menu with categories: **MATÉRIAUX RÉEMPLOYÉS** (checked), **LES TYPES DE PROJETS** (checked), and **USAGE** (checked). The main area shows a map of Normandy with several project location markers. A specific project is highlighted with a green callout: "La tentation du réemploi" - Quatre petites maisons - Colombelles. On the right, a detailed project information panel is visible, including the title, categories, and project details.

La carte Ajouter Un Projet Se connecter

"La tentation du réemploi" - Quatre petites maisons - Colombelles

CATEGORIES DU PROJET (OBLIGATOIRE)

Matériaux réemployés

- Couvertures et façades

Les types de projets

- Projet de construction

Usage

- Logement collectif

INFORMATIONS DU PROJET

Nom de la structure: L'Archivolette

Surface du projet (m²): 160

Présentation du projet: Il s'agit de construire 4 logements innovants, en investissant des jardins délaissés... Faibles coûts de construction, Faibles consommations énergétiques à l'usage, parcelles de récup'! On tente le réemploi en mobilisant les bonnes volontés : bailleur (fourni les portails, les VMC, les éviers de cuisine...), les entreprises (bardage, portes intérieures, peintures, isolants...). A l'arrivée, de vraies maisons confortables et lumineuses, économes et originales !Maître d'ouvrage : Les Foyers Normands

Rue de Suresnes, 14400 Colombelles
elise@archivolette.com
02 31 93 11 90

Enregistrer Partager L'URL Itinéraire
Proposer Des Modifications Signaler Une Erreur

[Consulter la carte des projets réemploi en Normandie](#)

Les dispositifs d'accompagnement

Des projets inspirants et riches d'enseignements

LA PLATEFORME COLLABORATIVE DEMOCLES

- développe des outils pratiques pour les MOA/MOE (rédaction marchés de travaux, diagnostic PMD...) et met en avant les filières de valorisation existantes. [Site Web](#)



LE RÉSEAU RANCOPER

- regroupe sessions de formations, webinaires, boîte à outils, veille et conseils pour faire de la commande publique un levier de développement durable. [Site Web](#)
- prochaine formation à la commande publique durable les 16/17 et 18 mars à Rouen



LE CLUB RÉEMPLOI BATIMENT NORMANDIE

- réunit 50^{aine} acteurs Normands pour développer et structurer la filière du réemploi. Rencontres, visites, carte des projets et annuaire des acteurs. [Site Web](#)



Merci de votre participation

« Atelier : Commande publique et économie circulaire : identifier les opportunités pour passer à l'action »

3ème Assises Normandes de l'Économie Circulaire

Le 10 mars 2022 - Moho

Valentin Blanlot
valentin@le-wip.com
